

LE CENTRE RÉGIONAL D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DU SECTEUR FINANCIER (CERAF) SE DÉPLOIE AU CAMEROUN

WWW.LEXLAU.COM



ME CHARLES EPEE DIBOUE
AVOCAT AU BARREAU DE
BRUXELLES



MR. MBAPPE YETINA
SENIOR LEGAL COUNSEL

Initiative née en 2020, le CERAF (Centre Régional d'Arbitrage et de Médiation du secteur Financier), se veut une réponse idoine aux besoins de rapidité, de spécialité et de discrétion des acteurs de la finance aux prises avec le contentieux de l'application et de l'interprétation de la règle en matière de droit financier.

A travers le CERAF (Centre Régional d'Arbitrage et de Médiation du secteur Financier), les acteurs économiques opérant en zone CEMAC peuvent désormais faire régler leurs différends par des experts, qui non seulement jouissent d'une parfaite maîtrise du volet technique du contentieux, mais aussi ont une connaissance des règles qui gouvernent l'arbitrage et l'instance y afférente.

La CEMAC se dote ainsi d'un outil juridictionnel auquel recourir en cas de litige financier concernant les banques, les assurances, les investissements publics/privés et les marchés monétaires et financiers.

L'approche du CERAF est comme pour tout arbitrage, un processus volontaire, les parties s'engageant à exécuter volontairement les décisions (sentences arbitrales) rendues par les arbitres.

Cette approche volontariste devrait rendre superflu le recours à l'exéquat, laquelle procédure ne serait alors mise en œuvre qu'en cas de refus d'une partie de s'exécuter volontairement.

BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +32483/70.22.04
E-mail : brussels@lexlau.com

LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix
Tél : +32 2 241 58 51
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65
E-mail : lille@lexlau.com

DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso
BP 2991 Douala
Tél : +237 233 43 07 23
Gsm : +237 6 56 29 29 00
E-mail : douala@lexlau.com